

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2019**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 45 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 45 |
| | |
| Présents..... | 25 |
| Absents représentés..... | 11 |
| Absents excusés..... | 5 |
| Absents non excusés..... | 4 |

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE QUATORZE FEVRIER à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 février 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (jusqu'au point 3 mis en débat après le point 1.3), RHOUMA, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN (jusqu'au point 1.1) M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du compte-rendu des débats), Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (jusqu'au point 1.1), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL, HEFAD, Mmes ZERNER (à partir de la question), OUDART (jusqu'au vœu), MACEDO, KIROUANE, MM. SEBKHI, ZAVALLONE, Mmes LEFRANC (à partir du point 1.1), ANDRIA, M. BOUILLAUD (à partir du point 1.3), Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par Mme ZERNER (à partir de la question),
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. SEBKHI,
Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA (à partir du point 1.2),
M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. ZAVALLONE (à partir du point 2 mis en débat après le point 3),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. ALGUL,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI (à partir du compte-rendu des débats),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme ANDRIA,
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. RIEDACKER, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO (à partir du point 1.2),
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (à partir du point 1.1).

ABSENTS EXCUSÉS

Mme SEBAIHI (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
Mme PAURON (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
Mme ZERNER (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme GAMBIASIO (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. AIT-AMARA.

| |
|---------------------|
| ABSENTS NON EXCUSÉS |
|---------------------|

Mme APPOLAIRE,
Mme PHILIPPE,
Mme LE FRANC (jusqu'au vœu),
M. BOUILLAUD (jusqu'au point 1.2).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(30 voix pour et 6 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mmes BAILLON, ANDRIA, M. AUBRY)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 20 décembre 2018.
(unanimité)

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens relative au « grand débat national » proposé par le Gouvernement.
(pas de vote)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie les Verts au nom de la majorité municipale relatif à l'abrogation de la loi « anticasseurs ».
(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 2 abstentions : Mme ANDRIA, M. AUBRY)

1.1/ PREND ACTE du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable.
(33 voix pour et 8 abstentions : M. RIEDACKER, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, LE FRANC, M. AUBRY)

1.2/ PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2018.
(38 voix pour et 3 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, M. AUBRY)

1.3/ PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2019.
(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

3/ DECIDE de dénommer « place Allain Leprest » la future place communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments situés sur l'allée Allain Leprest à Ivry-sur-Seine.
(unanimité)

2/ DONNE un avis favorable à l'organisation d'une consultation du personnel et des locataires de l'OPH d'Ivry-sur-Seine à propos de la transformation de son statut juridique, AUTORISE le Maire à porter auprès du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) la décision qui aura été prise à l'issue de la consultation et PRECISE que cette question fera l'objet d'un nouveau débat d'orientations en Conseil municipal après la consultation.
(unanimité)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Philippe Bouyssou, Maire et Monsieur Romain Marchand, 1^{er} adjoint au Maire en charge du développement urbain et PRECISE qu'un ordre de mission sera accordé à Monsieur Jean-François Lorès, directeur général adjoint en charge notamment des questions d'aménagement, Madame Sabine Loubet, future directrice de la direction du développement urbain en poste au moment du MIPIIM et Monsieur Julien Pontes, directeur de Cabinet du Maire afin qu'ils se rendent au Marché international des professionnels de l'immobilier qui se déroulera à Cannes du 12 au 15 mars 2019.
(34 voix pour, 8 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

5/ APPROUVE la cession à la société civile de construction vente Fablet de la parcelle sise 9, rue Fablet et 54, rue Jean Tremoulet, parcelle cadastrée section AI n° 126, d'une superficie de 957 m² à Ivry-sur-Seine, au prix de 460 160 €, et la convention avec le SEDIF relative à la cession des canalisations désaffectées.
(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

6/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 25 septembre 2014 relative à la cession d'un lot de volume en cours de numérotation situé devant le 12, rue Marat à Ivry-sur-Seine à la SELARL de Monsieur Lalam et **APPROUVE** la cession du lot de volume n° 297 de 63 m², situé 12, rue Marat à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la SELARL de Monsieur Lalam.

(unanimité)

7/ APPROUVE la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AO n°99, au profit de sa propriété sise 11, rue Raspail, parcelle cadastrée section AO n°5, à Ivry-sur-Seine, et ce à titre gratuit.

(40 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

8/ MODIFIE la délibération du 26 janvier 2006 accordant la garantie communale à l'ESH EFIDIS pour un montant de 11 070 284 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH EFIDIS à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 85531 d'un montant de 5 474 510,20 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 92 logements sociaux sis 13/21 rue Carnot à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 85531 et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec l'ESH EFIDIS.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

9/ MODIFIE la délibération du 20 avril 2000 modifiée accordant la garantie communale à la SFHE pour un montant de 24 584 935 francs contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH Antin Résidence à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 81924 d'un montant de 1 492 514,09 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 62 logements sociaux sis 12/16, rue Lénine à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 81924 et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec l'ESH Antin Résidences.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

10/ PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires 2018.

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

11/ REITERE sa position favorable à la mise en place d'une zone à faibles émissions, conformément à sa délibération du 22 novembre 2018 et **PREND ACTE** de la décision des communes de Charenton-le-Pont, Kremlin-Bicêtre et Paris d'instaurer une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019 sur leur territoire.

(36 voix pour, 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD et 2 conseillers qui ne prennent pas part au vote : MM. TAGZOUT, ALGUL)

12.1/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et « animation collective familles » pour 2019/2022, auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la maison de quartier Ivry Port à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE**, à ce titre, l'obtention de la prestation de service « animation globale » et « animation collective familles » ainsi que toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation de ce projet auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels.

(unanimité)

12.2/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et « animation collective familles » pour 2019/2022, auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE, à ce titre, l'obtention de la prestation de service « animation globale » et « animation collective familles » ainsi que toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation de ce projet auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels.

(unanimité)

13/ ABROGE sa délibération du 22 juin 2017 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les Communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15 % prévue pour les communes « chef-lieu de canton » et FIXE comme suit, à compter du 1^{er} mars 2019 (sauf pour l'indemnité de fonction liée à la modification de délégation du 22 novembre 2018 ayant pris effet à cette date), le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- Maire : 5 781,35 €
- Adjoint : 2 382,89 €
- Conseiller délégué : 515,18 €
- Conseiller : 91,69 €

(22 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 16 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. TAGZOUT, ALGUL, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, LE FRANC)

14/ APPROUVE le contrat enfance-jeunesse 2018-2021 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative au fonds de rééquilibrage territorial petite enfance pour le multi-accueil collectif et familial Maria Merian au titre de l'année 2018 avec la CAF.

(unanimité)

16/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur fonds locaux de la CAF au profit du multi-accueil Maria Merian.

(unanimité)

17/ DECIDE, à compter du 1^{er} février 2019, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'administrateur,
- 1 emploi d'attaché,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 2 emplois d'adjoints d'animation à temps non complet

et DECIDE, à compter du 1^{er} février 2019, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché hors classe,
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet,
- 1 emploi de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H15

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU